

SEANCE DU 22 JUIN 2017

Le 22 Juin 2017 à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - NOBILI Jacques - DEFRAIRE Yannick - SEMELET Thierry -

Etait(ent)excusé (s) : DI STASIO Joëlle

Etait(ent) absent (s) non excusé (s) : GARBATI Benoît – MARINHO Hervé – JOHA Bernard

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : DI STASIO Joëlle à SEMELET Thierry

Un scrutin a eu lieu, *Mr ANTONY Alain* a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 18/06/2017

N°2017-27 : DPU POL/HORIOT

Vu la demande d'aliéner les terrains cadastrés D710 et D712

La commune de Cohons étant titulaire du Droit de Préemption Urbain en zone UA,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Renonce à son droit de préemption urbain concernant cette intention d'aliéner un bien
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2017-28 : VENTE DE TERRAIN PAS DE PORTE

Suite à la demande de Madame GIRARDET Marie-Reine, concernant l'acquisition d'une partie du domaine public communal, situé entre ses propriétés cadastrées D 734 et D 735.

Cette partie du domaine public permet de desservir uniquement les parcelles D 734 et D 735, propriétés de Mme GIRARDET.

Après déclassement de cette emprise et son intégration dans le domaine privé, il convient de se prononcer sur le prix d'achat de la parcelle D1313 d'une contenance de 47 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder à Madame GIRARDET Marie-Reine cette parcelle au prix de 3€00 le m²
- De répercuter les frais du géomètre et du notaire à Madame GIRARDET Marie-Reine
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

OBJET : VENTE DE BOIS

Madame le Maire fait part des diverses propositions d'achat de bois sur pied situé au Jardins de Cohons

Propositions :

- de la Société Gilbert TRANSLER de Ville sous La Ferté (10310) pour la somme de 14 500 € TTC.
- LBSA de Viriat (01440) pour 14 500.00 € TTC

N°2017-29 : SPECTACLES 2017 – INTERMITTENTS DU SPECTACLE

La commune de Cohons poursuit sur la saison 2017 ses animations touristiques et culturelles au parc et jardins de Vergentière, labellisés « Jardins remarquables ». D'avril à octobre 2017, diverses manifestations sont prévues.

Pour la saison 2017, la Commune assurera elle-même la rémunération de ses intermittents du spectacle qui seront au nombre de deux, un régisseur et un technicien lumière, Monsieur ROUSSELET Flavien et Monsieur DUVAL Alexandre.

Monsieur ROUSSELET Flavien, régisseur, sera embauché pour la période du 10/07/2017 au 30/07/2017, sa rémunération sera de 737.07 € brut pour 48 heures soit un budget global de 1 204.79 €.

Monsieur DUVAL Alexandre, technicien lumière, sera embauché pour la période du 10/07/2017 au 30/07/2017, sa rémunération sera de 763.78 € brut pour 57 heures soit un budget global de 1 248.35 €.

Les cotisations sociales seront versées au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel).

Le Guso est un dispositif de simplification administrative qui permet d'effectuer les déclarations et le paiement des cotisations sociales lorsqu'un artiste ou un technicien est embauché en vue de la production d'un spectacle vivant.

N°2017-30 : CONVENTION D'OUVERTURE DE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le projet de contrat de la Caisse d'épargne, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a pris les décisions suivantes:

Article -1.Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Cohons décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions suivantes:

Montant : **50 000 €** Index des tirages : EONIA

Durée: 12 mois

Taux d'intérêts: EONIA + marge de 1.4%.

Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil

Frais de dossier : 0.20% (minimum 200 €)

Commission de non utilisation : 0.30 % de la différence

Article-2- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne

Article-3- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la Caisse d'épargne.

N°2017-31 : ADHESION A L'ASSOCIATION LA MONTAGNE

L'association « La Montagne », poursuit son action en direction des écoles rurales tout en étant soucieuse de l'aménagement des temps péri et extra-scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- accepte d'adhérer à l'Association « La Montagne »
- autorise le versement de l'adhésion communale 2017 et les années suivantes.

N°2017-26 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET SEA 645-00

Afin de pouvoir amortir les immobilisations sur l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rectifier le montant au Budget Primitif 2017 du Service des eaux et d'Assainissement, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	C/ 28156-040 1 471 C/ 28158 -040 132 C/ 131 - 1 603
TOTAL 0 €	TOTAL 0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT

C/ 6811-042	1 603	
C/ 61521	- 1 603	
TOTAL	0 €	TOTAL
		0 €

QUESTIONS DIVERSES

FESTIVITES COMMUNALES

Le Maire fait part des retours des quatre questionnaires sur les 130 distribués dans les foyers et concernant le ressenti des habitants sur la tenue des festivités liées à la fête nationale.

Face à ce trop faible taux de réponse et le peu de suggestions enregistrées, les élus conviennent d'une année « blanche » en 2017 en n'organisant pas de manifestation au village. Ils restent cependant ouverts à toute proposition et aides diverses dans la réflexion et la tenue d'une quelconque animation en ce 14 juillet 2018.

Concernant la fête patronale, dimanche 10 septembre 2017, les animations habituelles sont reconduites avec vide-grenier, fête foraine (structures gonflables, tir, confiseries, barbe à papa, pêche aux canards) et coin restauration-buvette.

La présence d'un manège enfantin est discutée mais difficile au vu des coûts engendrés.

Des tickets gratuits seront distribués aux enfants et jeunes du village en cette occasion.

Les élus sont sollicités pour une présence active en cette fête patronale et seront renforcés par d'autres bénévoles volontaires.

COMPTE-RENDUS REUNIONS ET DOSSIERS

Le Maire fait part des diverses réunions tenues en communautés de communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais, de la sortie du rapport d'activités CCAVM 2016 à la disposition de tous en mairie.

La CCAVM vient de décider la mise en place d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) en lien avec le SCOT (schéma de cohérence et d'organisation territoriale). C'est un dossier conséquent pour les 3 à 4 années à venir.

Un retour est effectué sur le dernier comité de pilotage de la piscine Aqualangres.

L'entretien de l'église (réparation de bancs, peinture et ménage) et de ses abords avec le cimetière a été effectué. Alain Antony évoque les rencontres communautaires liées au domaine scolaire.

Michel Voillequin fait un point sur les travaux de recherche de fuites d'eau sur le réseau.